

# Commune de Paudex

bureau du conseil communal



## Procès-Verbal de la séance du conseil communal

du 18 novembre 2019 à 19.00, à la salle de projection de l'Arnold Reymond.

---

### La présidente

Ouvre la séance à 19heures.

Constata avec plaisir la présence de M. Claude Quartier pour le Coquadi.

Sont excusés, Mmes Muriel Thalmann, Florence Gross et MM. Guy-Philippe Bolay, députés, Christian Marrel, président CC Belmont, Robin Carnello, président du CC Pully et Mmes Maud Müller, présidente du CC Savigny, Pilar Brentini, secrétaire du CC de Lutry, Martine Marro, secrétaire du CC Savigny et Mme Nina Brissot pour la presse.

Mmes Jasmine Baudois-Pichard, Virginie Goy, Denise Bovey et MM Thomas Dietler, Ramon Esteve, Jean-Marc Desbaillets sont excusés et Mme François Adam et M. Jean-Marc Rüeger sont absents.

### 1.

#### APPEL DES CONSEILLERES ET CONSEILLERS

35 conseillères et conseillers sont présents, 2 sont absents et 6 sont excusés.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

### 2.

#### ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

### La présidente

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

### 3.

#### PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2019

### M. Kehtari

En page 7, précise qu'il s'agit de « M. Taverney. »

### M. Frigerio

En page 4, « Pour CHF 500'000, l'impôt cantonal se monte à CHF 14'259.- et à CHF 33'790.- pour une succession s'élevant à CHF 1'000'000.- et l'impôt communal se monterait à CHF 3'500.- et CHF 8'250.- (plafond à 3.5% au-delà de 1,3 Mio) ».

En page 12, « Réagit aux différentes réponses et estime que certaines réponses sont juste des énormités ».

Le PV est accepté avec les modifications.

#### 4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

##### La présidente

- **1er octobre** : formation au dépouillement en vue des élections fédérales
- **3 octobre** : soirée de passation du commandement de la nouvelle ORPC à Belmont
- **8 octobre** : soirée des bénévoles
- **20 octobre** : élections fédérales 1<sup>er</sup> tour

##### Conseil National

- ✓ 5 sièges PLR
- ✓ 5 sièges PSV
- ✓ 4 sièges les Verts
- ✓ 3 sièges UDC
- ✓ 2 sièges PVL

##### Conseil des Etats

- ✓ Aucun candidat n'atteint la majorité absolue
- ✓
- **29 octobre** : visite annuelle du préfet
- **7 novembre** : dernière séance de la PCI à Pully
- **10 novembre** : élections fédérales 2<sup>ème</sup> tour, sont élus ;
  - ✓ Mme Adèle Thorens-Goumaz
  - ✓ Olivier Français

#### 5. Compte rendu de l'ASEL

##### M. Witschi

N'a aucun commentaire à faire.

#### 6. COMPTE RENDU DU SDIS

##### M. Farinelli

N'a aucun commentaire à faire.

#### 7. COMPTE RENDU DU DELEGUE COMMUNAL AUPRES DE LA PCI

##### M. Tritten

Réunion le 7 novembre pour clôturer la dernière séance de l'ORPC. Les comptes ont été acceptés.

#### 8. PREAVIS N°07 – 2019 MOTION JEAN-DANIEL HOFMANN – TAXE D'EQUIPEMENT COMMUNAUTAIRE

##### M. Hofmann

Donne lecture de son rapport.

- 
- La présidente** Remercie M. Hofmann pour la lecture de son rapport.
- M. O. Maillard** Donne lecture de son rapport
- Relève que si le conseil accepte la motion Hofmann, soit un nouveau règlement concernant la TEC, l'entrée en vigueur du nouveau PGA sera différée.
- La présidente** Remercie M. Maillard pour la lecture de son rapport.
- Mme Enz** Demande qu'une discussion soit ouverte concernant les rapports des deux commissions.
- M. Spring** Relève que si le conseil va de l'avant avec la motion Hofmann-TEC, un nouveau règlement devra être rédigé et déposé auprès du canton pour décision, retardant de fait, l'entrée en vigueur du nouveau PGA de 4 à 5 mois.
- Mentionne que le conseil devra, dans un premier temps, accepter qu'un règlement soit rédigé puis, celui-ci sera soumis au CC pour acceptation.
- Les projets susceptibles d'utiliser ce mode de financement, seront spécifiés dans le préavis concerné.
- Précise qu'il y a 249 parcelles sur la commune, dont 135 pourraient être soumises à cette TEC. CHF 3 à 4 millions seraient alors encaissés par la commune, uniquement si ces parcelles sont vendues ou que les constructions existantes sont agrandies.
- Mme Enz** Signale qu'un retard dans le futur PGA n'est pas déterminant pour se positionner sur l'acceptation ou le rejet de cette motion. Elle estime que les contribuables qui se retrouvent avec un impôt supplémentaire à payer, en ont les moyens.
- M. Hofmann** Estime que bien que le PGA soit retardé, cela n'a pas beaucoup d'impact vu le temps déjà pris par son élaboration.
- Relève que de nombreuses communes ont fait l'exercice et ont bénéficié de l'appui du Canton pour établir leur règlement. Précise que la grille tarifaire type du Canton n'a rien à voir avec celle présentée dans le préavis, le Canton laissant une large appréciation aux Communes. La TEC s'insère dans une vision du développement de notre commune à long terme et en regard d'une plus-value appréciable à réaliser par les propriétaires au moment d'une vente, ou d'une augmentation de la surface de plancher, lors d'une densification permise par la LAT. Assure qu'il y aura bel et bien des besoins en équipements communautaires, dans notre commune.

Estime que l'on ne prête qu'aux riches, les contribuables aisés, qui pourront réaliser d'énormes plus-values grâce à ce que permettra le futur PGA et la LAT, ces derniers doivent avoir la décence et le sens de l'éthique en redistribuant une part du cadeau fait par le législateur.

La loi sur l'impôt a été modifiée en 2011. En 2017-2018 un consultant spécialisé dans ce domaine a donné toutes les pistes à suivre et les potentiels de revenus qu'aurait pu apporter la TEC à la Municipalité.

Rappelle que la TEC n'est pas un impôt confiscatoire, il s'agit d'un faible retour à la collectivité sur la base d'une forte plus-value offerte par cette même collectivité et exigible uniquement lors de la réalisation de cette plus-value. Il est à noter que rien dans le futur PGA, n'empêcherait des propriétaires de plusieurs parcelles situées sur la colline de se regrouper, de modifier les limites des parcelles, d'abroger les servitudes existantes afin de densifier de manière beaucoup plus efficace en réalisant une plus-value très significative en bâtissant des immeubles résidentiels à la place des villas individuelles. Dans ce cas de figure, il laisse imaginer les gains colossaux que ceux qui se lanceraient dans ce type d'opération engrangeraient grâce au cadeau offert par le législateur.

Dans son rapport la COFIN ne croit pas à l'augmentation de la population de Paudex, dès lors celle-ci devrait également refuser le PGA, qui devient inutile si l'on part du principe que cette augmentation ne se réalisera pas.

Appelle à la responsabilité des conseillers présents, dont plus de 60% ne seraient pas impactés ou concernés par la TEC, dans leur fonction d'élu de la population afin de déterminer si l'intérêt collectif doit primer sur l'intérêt individuel, voire personnel. Relève que notre action doit s'inscrire dans un horizon plus lointain, qui dépasse les limites du court terme.

**M. Frigerio**

Se demande pourquoi la COFIN a été invitée à faire un rapport sur ce préavis dans ce cas de figure.

**La présidente**

Confirme que la COFIN est sollicitée dès le moment où les finances sont touchées.

**M. Fontannaz**

Relève que le rapport de la COFIN l'a surpris et estime que la Municipalité souhaite ne pas « banquer » et estime que l'introduction de la TEC serait une bonne chose.

**M. Spring**

Informe les conseillers que la production d'un nouveau règlement bloque toujours au niveau du canton. Confirme que le délai de validation bloquera le processus d'avance du PGA.

- 
- M. Kehtari** Constate qu'une nouvelle taxe pourrait augmenter l'apport financier de la commune. Toutefois, il faudra encore définir à quoi cette TEC pourra être attribuée.
- M. Baer** Se demande si cette taxe pourrait être attribuée au nouveau complexe qui devrait être construit derrière la Borne et si les anciens bâtiments se trouvant sur la commune pourraient être utilisés à d'autres fins.
- M. Spring** Relève que seuls les agrandissements et les nouveaux complexes (comme la salle polyvalente récemment construite) pourraient être financés par la TEC. La rénovation de l'école et du bâtiment administratif n'aurait pas pu être financées par ce biais.
- Mme Enz** S'interroge sur l'augmentation de la population. Cette TEC est nécessaire pour dans 10-20 ans ; il faut être visionnaire.
- Mme Martin** Constate que les deux rapports sont totalement différents. Le côté technique a suscité beaucoup de discussions au sein de la Municipalité, toutefois elle estime que nous devons faire ce règlement afin de pouvoir prendre une décision.
- M. Kehtari** Relève qu'une partie du projet BHNS pourrait être pris par la TEC, notamment au prorata du nombre d'habitants.
- M. Witschi** Est choqué par le rapport de la COFIN, qui devrait se référer uniquement aux finances de la commune. Le côté personnel ne devant pas être pris en compte dans ce rapport. Avoir plus d'argent pour la commune est clairement un plus.
- Se demande quel serait l'impact si le PGA devait être encore retardé.
- M. Spring** Relève qu'il y a toujours des incertitudes sur l'interprétation du canton. Constate qu'il y aura une dizaine de parcelles à construire dans les dix prochaines années. Certains propriétaires sont en attente du nouveau PGA pour des projets privés, toutefois cela n'a aucun impact pour la commune.
- M. Khelidj** Se demande si un EMS serait concerné par la TEC.
- M. Kehtari** Informe que si le besoin d'un EMS est dû à l'augmentation des besoins des personnes âgées vivant déjà dans la commune et non à l'augmentation du nombre d'habitants, la TEC ne pourra pas entrer en ligne de compte.
- Mme Dürrenmatt** Constate dans le cadre des discussions durant les rencontres des villages solidaires, une demande de liaison entre le bas et le haut du village est extrêmement demandée. Se demande si cette liaison pourrait entrer dans le cadre de la TEC.

- 
- M. Spring** Confirme que cette taxe est liée aux nouveaux équipements dus à l'augmentation de la population.
- M. Kehtari** Remarque qu'il faut également gérer ces fonds de réserves et être très vigilants.
- M. Hofmann** Se demande si par l'introduction d'un nouveau règlement sur la TEC, le canton pourrait changer d'avis sur le futur PGA, mettant ainsi à mal ce qui a été réalisé dans le cadre de l'élaboration de ce PGA.
- La présidente** Passe en revue le préavis.
- Demande au CC de se prononcer sur l'amendement de la COFIN du préavis 7-2019, et dans un deuxième temps de se positionner sur les conclusions.
- M. Spring** Donne des explications sur les conclusions du préavis.
- 8 acceptent  
23 avis contraires  
3 abstentions
- L'amendement de la COFIN est refusé.
- Demande au CC de se prononcer sur les conclusions suivantes :
1. d'accepter la réponse de la Municipalité à la motion Hofmann, telle que présentée dans ce document.
  2. de charger la Municipalité d'étudier l'élaboration d'un règlement sur la taxe d'équipement communautaire destinée à financer les équipements scolaires, parascolaires et préscolaires liés à l'augmentation de la population, de soumettre ce règlement pour pré-validation au canton, et de le lui soumettre pour validation avant la mise en application du nouveau PGA.
- 25 acceptent  
5 avis contraires  
4 absentions
- Le préavis est accepté tel que présenté.
- M. Spring** Remercie le CC et fait un appel à candidatures pour la commission des recours impôts et taxes. Cette commission risque d'être très sollicitée une fois la TEC introduite.

---

**9.** **PREAVIS N° 8 – 2019 BUDGET POUR L'EXERCICE 2020**

**M. O. Maillard**

Donne lecture uniquement des conclusions de son rapport, celui-ci ayant été remis à tous les conseillers.

Le déficit pour l'année 2020 est estimé à 1'325'000.-. Dans ce montant, on trouve des amortissements et attribution à des fonds pour 586'000.-.

La Commission espère que les remarques faites dans le présent rapport seront prises en considération dans les chiffres réels de l'année 2020. Contrairement aux années précédentes, la Commission constate une augmentation significative des dépenses budgétées du ménage communal. Il importe par conséquent d'être très attentif à ce développement préoccupant.

Malgré ces remarques critiques et en espérant que la Municipalité en tiendra compte efficacement dans la gestion courante de l'année 2020, la Commission recommande d'approuver la conclusion du préavis 8-2019, soit de valider sans changement le budget 2020.

**M. Kehtari**

Remercie la COFIN pour son regard très attentif. Tient à préciser que chaque année, des fuites d'eau sont observées, dès lors ce poste a été budgétisé afin de ne plus avoir de mauvaise surprise.

**La présidente**

Passe en revue le préavis.

**M. Chappuis**

Constate qu'il y a CHF 400'000.- de moins concernant le personnel.

**M. Kehtari**

Confirme que suite à des soucis de personnel en 2017-2018, le greffe a eu recours à du personnel supplémentaire, provoquant des frais salariaux plus élevés. En raison de ces absences répétées, le contrat de l'assurance perte de gain a été résilié par l'assureur. A ce jour, une seule compagnie d'assurance a accepté d'assurer la commune.

Le personnel est maintenant stable, avec un nouveau boursier à engager.

**M. Kehtari**

Donne des explications sur le fonctionnement du budget.

La facture sociale est annoncée avec une augmentation. Il est rappelé que celle-ci sera prise en charge par le canton à partir de 2022. Il s'agit des 7 millions correspondant aux charges dont la commune n'a pas voix au chapitre.

**La présidente**

Passe au vote sur les conclusions du préavis 08-2019.

34 acceptent.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

## **10.**

### **COMMUNICATIONS MUNICIPALES**

#### **M. Kehtari**

Espère que la nouvelle plateforme Easyshare fonctionne et que chacun est satisfait.

Informe que le Centre sportif de Malley, donnera accès gratuitement aux écoliers de Paudex dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Concernant les questions de M. Frigerio sur les TL, la rémunération des administrateurs de Paudex qui est versée directement à la commune, se monte à CHF 600.- par année. La commune de Paudex détient 52 actions. Les TL ne couvrent pas leurs charges. Il précise qu'il n'y a pas de dividende.

Relève que les TL transportent 120 millions passagers par année, avec 40 lignes d'autobus et de trolleybus dans l'agglomération.

#### **M. Frigerio**

Remercie le syndic pour ces réponses très précises.

#### **M. Fontannaz**

Annonce une publication dans le prochain Coquadit, pour une action pour l'utilisation des transports publics, avec des cartes TL à moitié prix.

Concernant la signalisation du haut de la Bernadaz, il s'avère que le panneau, se trouvant sur la commune de Lutry, indique clairement le tunnel en bas de cette route. Toutefois, il ressort que certaines inscriptions sur les panneaux sont contradictoires et nuisent à la compréhension de ceux-ci. Dès lors, certains seront enlevés et une bavette sera installée sous le pont du Landar. Ce pont se trouvant sur la commune de Lutry, une autorisation de Lutry ainsi que de la DGMR doit être obtenue. Un miroir sera également posé à la descente du chemin du Coutzet, avec un stop selon demande de la DGMR.

#### **M. Crousaz**

Se demande si les GPS n'enverront plus les camionneurs à cet endroit.

#### **M. Fontannaz**

Relève que cela n'influencera pas les GPS.

#### **M. Frigerio**

Remercie sincèrement la municipalité d'avoir pris tout cela en compte.

#### **M. Spring**

##### Place de jeux

Prévue initialement entre le grand immeuble du bas et les 8 immeubles du haut, celle-ci a été finalement réalisée sous la forme de 3 espaces sur l'allée centrale au milieu des 8 immeubles du haut.

### Chronologie des événements

Les ancrages nécessaires ont réduit l'espace disponible entre les bâtiments.

Mise à l'enquête du bâtiment du bas, place de jeux limitée à 130m<sup>2</sup>

**Mai 2015** Concept d'aménagement sur l'allée centrale proposé par l'architecte, détails à fournir ultérieurement avec le plan des aménagements extérieurs.

**Mai-juin 2017** Mise à l'enquête pour trottoir, abri à containers, aménagements extérieurs et place de jeux.

**Janvier 2018** Lettre de la Municipalité pour rappeler à l'architecte l'importance des espaces de jeux qui doivent rester disponibles pour les enfants (animation, bruits).

### Liaisons piétonnes

Le plan de quartier définissait un certain nombre de liaisons piétonnes à travers le quartier, depuis la route de la Bernadaz jusqu'à la route du Simplon

- Servitude signée sur le trajet «escalier» et autour du bâtiment du bas.
- Convention avec les CFF pour le passage sous le pont.
- Servitude en signature avec «Garde&Ris» pour le passage public le long de la garderie (condition du permis de construire).

En direction de Pully

- Par une passerelle sur la Paudèze.
- Fera son sens lorsque le futur quartier côté Pully sera aménagé. Pour le moment, il n'y a rien de l'autre côté. Plan de quartier probablement en 2020.
- Un autre tracé a été envisagé dans le cadre de la renaturation de la Paudèze.
- Zone forêt maintenant très difficilement aménageable.

### Questions du 01.10.2018

1 Pourquoi le plan de quartier n'est toujours pas respecté?

- Question d'interprétation pour la place de jeux
- Liaison piétonne = terminée quand elle mènera quelque part

2 Quelles sont les mesures envisagées afin de mettre en conformité les aménagements extérieurs avec les décisions prises par le CC?

- Place de jeux = surveillance de la disponibilité selon courrier envoyé
- Liaison piétonne = surveillance du plan de quartier de Pully

3 Dans quel délai et à la charge de qui ?

- Liaison piétonne : plan de quartier Pully probablement en 2020
- A charge de la commune qui en bénéficie

### Questions du 24.06.2019

1. Absence de liaison piétonne. Pourquoi?

- Une liaison réalisée
- L'autre en attente de savoir où elle mène

2. Absence de place de jeux. Pourquoi?
  - Espace disponible au centre du quartier
  - Les locataires peuvent demander des améliorations à leur propriétaire
3. Délai de mise en conformité ?
  - Dépend de Pully pour la liaison piétonne (co-financement de la passerelle)

- Mme Enz** Estime que l'urbaniste aurait dû constater l'état du terrain. La municipalité est responsable et doit exiger et faire appliquer les plans de quartier tels que présentés
- M. Witschi** Estime que la place montrée n'est clairement pas une place de jeux, et qu'il faut exiger une place de jeux digne de ce nom.
- M. Frigerio** Remercie M. Spring d'avoir répondu à ses questions. Ce quartier devait être un quartier convivial, avec un cheminement ouvert et non un quartier fermé. Aujourd'hui, ce quartier est essentiellement habité par des gens aisés et sans enfants. En effet, vu les loyers, une famille standard ne pourrait y loger. Estime que des réelles places de jeux doivent voir le jour, sur ces trois espaces.  
De plus, la liaison piétonne dans la zone de forêt sur Pully doit voir le jour. Les promoteurs étant encore impliqués dans le quartier, c'est le moment de faire quelque chose.
- M. Graser** Se demande si des mesures, notamment par le biais d'amendes, pourraient être efficaces pour voir l'installation d'une place de jeux.
- M. Spring** Un courrier de mise en demeure a déjà été fait. Concernant la liaison piétonne par la forêt, il est impossible de construire un cheminement piéton qui nécessite notamment un éclairage, en raison du risque de dénaturation du terrain en zone forêt.
- M. Frigerio** Relève que cette liaison faisait partie du PPA, qui a été acceptée par le canton.
- M. Spring** Relève que c'est bien le cas, toutefois d'autres services du canton peuvent s'y opposer.
- Mme Enz** Relève que tous les services du canton sont impliqués dans le cadre d'un PPA.
- M. Witschi** Estime que nous devons amender ceux qui ne respectent pas le PPA.
- Mme Quartier** Se demande si l'élaboration d'une place de jeux à côté du port serait une excellente alternative.

**M. Kehtari**

Estime que l'entente avec les promoteurs étant bonne, une discussion ouverte pourrait voir le jour.

**M. Chaubert**

Informe que dans le cadre du PP7, réaménagement de la route du Simplon, les oppositions sont en cours de traitement. La demande d'une éventuelle modification partielle du projet pourrait être déposée. L'étude du parking sous la route du Simplon reste une option possible.

Concernant la parcelle 257 se trouvant à côté du port, il est relevé que celle-ci n'a pas d'affectation. Selon le préavis 08-2009, cette parcelle pourrait être aménagée avec quelques bancs et tables, avec des jeux pour enfants et une petite treille. La Municipalité va étudier la meilleure option à prendre concernant l'aménagement de cette parcelle avec deux façons de faire, soit une procédure d'affectation avec l'inconvénient de devoir inclure la parcelle 10 qui n'appartient pas à la commune ou faire un projet dans les limites définies par le préavis, qui sera soumis au service du développement territorial-hors zone à bâtir (SDT-Hzb).

Rappelle la visite organisée pour les 50 ans de la STEP, durant laquelle on pourra découvrir le fonctionnement d'une telle installation. Ces informations seront utiles dans le cadre du futur projet de réhabilitation de la STEP à l'horizon 2029.

Informe que quatre propositions ont émané d'une séance avec les riverains concernant le passage piéton sortie du Coutzet sur le Landar. Toutefois, trois de ces propositions s'avèrent trop onéreuses. La quatrième solution retenue est de faire l'aide à la traversée en face des escaliers du Coutzet.

**Mme Martin**

Le 10 octobre a eu lieu le forum du village solidaire, une rencontre réunissant 70 personnes, qui a inauguré la nouvelle salle polyvalente de Paudex.

Vendredi 22 novembre, réunion avec les communes avoisinantes, une belle synergie prend forme.

Informe que CHF 2.- par habitants sont versés, notamment au Burkina Faso et serviront également à éduquer les gens au tri des déchets.

**11.****PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS****M. Farinelli**

Se demande à quoi sert le fichier Excel envoyé dernièrement.

**La présidente**

Informe qu'il s'agit d'un tableur pour les indemnités des différentes commissions et remercie les conseillers de le remplir pour chaque participation. Ce tableau étant à retourner au bureau du conseil dûment complété à fin juin 2020.

---

**La présidente**

Remercie les commissions et tout le Conseil de leur présence et participation.

**M. Kehtari**

Remercie tous les conseillers pour leur travail et les invite à passer à côté pour un apéritif dinatoire de fin d'année.

*La séance est levée à 21h50.*

*Prochaine séance le lundi 10 février 2020 à 20h00 à la salle de projection de l'Arnold Reymond.*

La Présidente

Céline Dillner-Reichen

La Secrétaire

Caroline Genovese